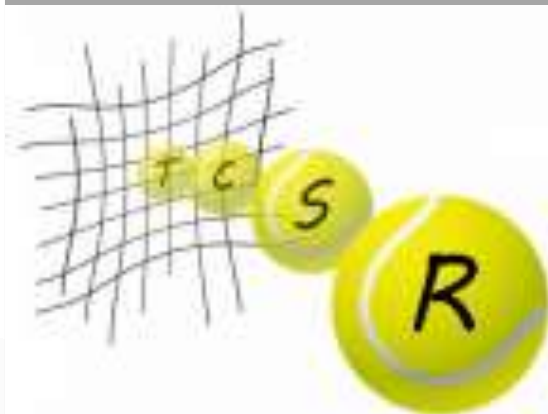
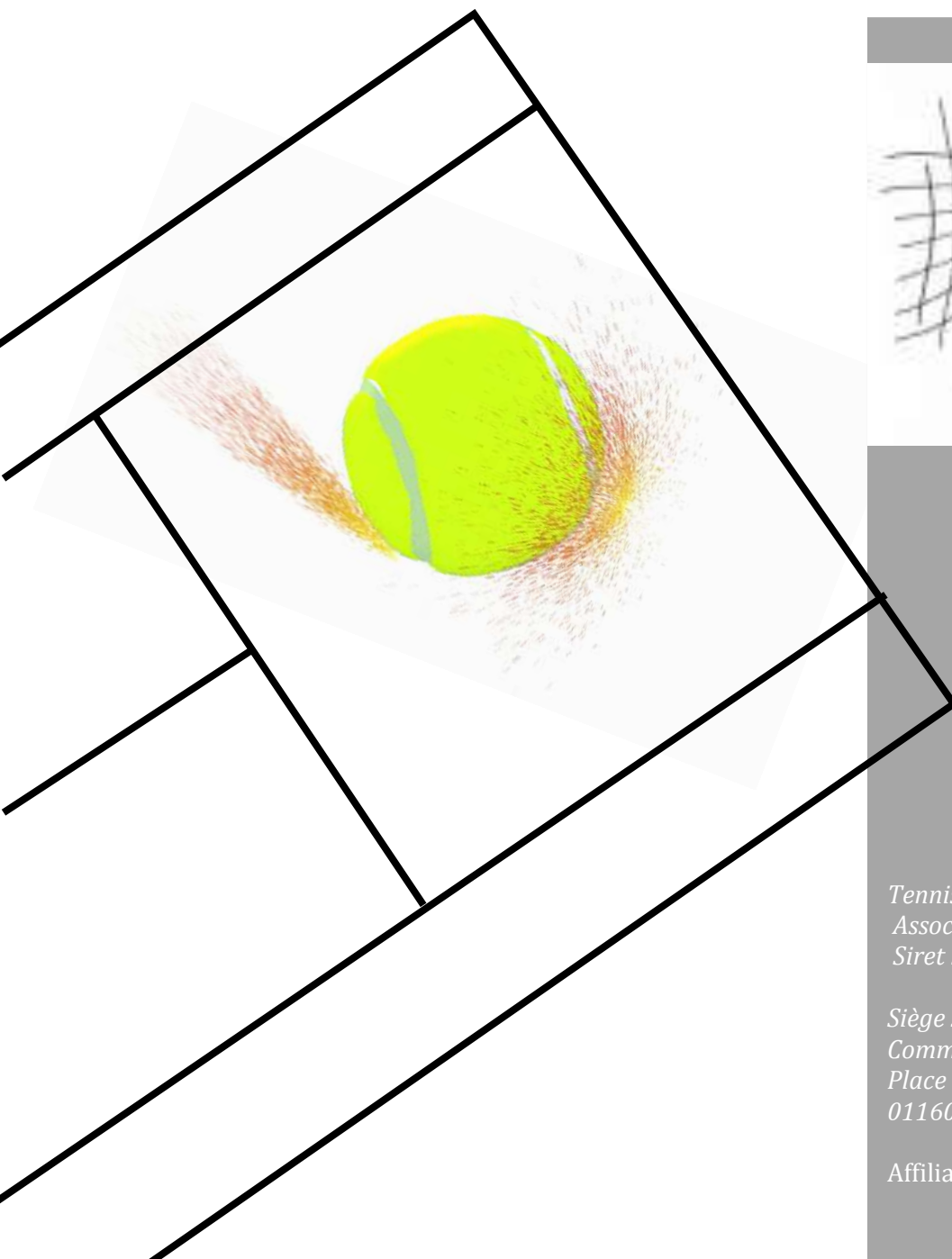

PARTENAIRES

TENNIS CLUB



*Tennis Club Sud Revermont
Association loi 1901
Siret : 535310866 00012*

*Siège social :
Communauté de communes BDSR
Place de l'Eglise
01160 LA TRANCLIERE*

Affiliation FFT 17010586

Le **Tennis Club Sud Revermont**, né en 2011 de la réunion des clubs de Tossiat et Saint Martin du Mont, a connu une forte évolution dès sa création.

Grâce à l'action de l'équipe dirigeante en place et à la volonté des élus intercommunaux, une salle dédiée à la pratique du tennis a été construite et livrée en octobre 2012. Celle-ci abrite deux courts couverts, un club house spacieux et des vestiaires chauffés avec douches.



Les courts extérieurs de Saint Martin du Mont ont également été intégralement refaits.

Par ailleurs, il a été décidé de développer l'école de tennis en faisant appel aux services d'un moniteur diplômé d'état, afin que ces infrastructures neuves puissent être utilisées au service du plus grand nombre.

Renouvelée en juillet 2015, l'actuelle équipe dirigeante met tout en œuvre pour développer la convivialité du club, ouvert à tous pour la pratique du tennis en compétition, mais aussi en loisir.

Equipe dirigeante actuelle

Président : Florian VIEUDRIN

Vice-Présidents : Olivier CHAMPALLE, Sébastien PERRAT

Trésorière : Sylvie MONTEIRO - **Trésorier adjoint** : Florent DONGUY

Secrétaire : Florence PERRAT

Le moniteur :

Florian BLOT

- ✓ Diplômé d'état depuis 2011
- ✓ Classement 4/6,
- ✓ Intervenant 25,50 heures par semaine



Les chiffres essentiels :

Nombre d'adhérents	140	-	56 adultes et 84 enfants
Compétiteurs	53	-	38 adultes et 15 enfants
Loisir	87	-	37 adultes et 50 enfants
Classements adultes	de 40	à	4/6
Classements enfants	de 40	à	30
Equipes engagées en compétition			Catégorie Senior +: 2 équipes homme ; 1 équipe femme Catégorie Senior : 4 équipes homme ; 2 équipes femme Catégorie 15/16ans : 1 équipe garçon ; 1 équipe fille Catégorie 13/14ans : 3 équipes garçon Catégorie 12 ans : 1 équipe garçon Coupe des dames : 1 équipe

Pour financer son activité, le Club organise différentes manifestations, notamment : le tournoi Open en septembre, plat à emporter début décembre et la soirée concert courant mars.

L'école de tennis :

L'école de tennis accueille 32 adultes, et 63 enfants de 5 à 18 ans

Le planning d'entraînement est adapté à l'ambition et au niveau de chacun et s'étale du lundi au samedi,

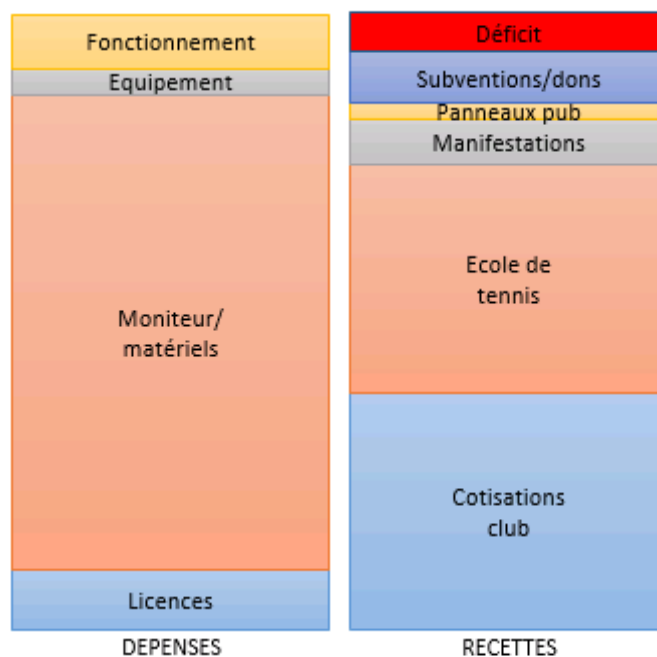
Sa formation a conduit, les 13/14 ans au titre de Champions de l'Ain, en 2013 puis 2015,

Les perspectives du Club :

La politique déjà menée a permis de développer de manière importante la présence des enfants à l'école de tennis. La volonté de pratiquer des tarifs abordables pour les familles génère cependant un déséquilibre dans le budget du Club.

Le TCSR est donc à la recherche de partenaires sensibles à cette problématique, qui par leurs dons permettront de combler ce besoin de financement d'environ **2300,00 €**. Ainsi, la Club pourra poursuivre son développement.

Budget prévisionnel 2016 - 2017



Les partenaires actuels :



FALAISE TP



Vous aussi, venez rejoindre le Club des partenaires du TCSR en optant pour la formule du sponsoring ou du mécénat.

Vous pouvez nous contacter au : **06.10.76.33.91**, ou directement sur le site du Club, rubrique PATENAIRES : www.tcsr.fr/contact

SPONSORING

Le club propose à la location des emplacements de panneaux publicitaires. Les contrats sont signés pour une durée de 2 ans.

Format des panneaux	80 x 120
Matériaux	Bâche souple
Emplacements	Grillages des courts extérieurs / Bardage des courts intérieurs

Tarifs : Emplacement extérieur **300€/an**

Emplacement intérieur **150€/an**

La bâche est à la charge du partenaire.

Avantages fiscaux pour l'entreprise

Frais de réalisation du panneau et de location de l'emplacement sont déductibles du résultat.

MECENAT

En qualité d'association d'intérêt général, les dons consentis au Tennis Club Sud Revermont ouvrent droit pour le donateur à des avantages fiscaux.

Avantages fiscaux pour les sociétés

Le versement n'est pas déductible du résultat mais ouvre droit à un crédit d'impôt égal à **60%** du versement retenu dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires.

Avantages fiscaux pour les particuliers

La réduction d'impôt est égale à **66%** du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

Nous vous remercions pour votre soutien...